

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°20.AM.47**

Objet : Restauration des archives communales : trois atlas - Sollicitation de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France.

LE MAIRE,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°17/101, en date du 25 septembre 2017, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant la volonté de la municipalité de protéger les archives communales,

Considérant la volonté de la municipalité de restaurer et numériser les plans des cadastres napoléoniens de 1817, de 1860 et de l'atlas de la voirie communale de 1844, afin de mieux les conserver et de les valoriser,

DECIDE

Article 1er : De déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour la restauration et la numérisation des plans des cadastres napoléoniens de 1814, de 1860 et de l'atlas de la voirie communale de 1844, correspondant à 50% du montant hors taxe des devis des travaux qui seront réalisés, afin de permettre la restauration et la numérisation de documents appartenant au fonds iconographique des archives de la commune.

Article 2 : De signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait à Fontainebleau, le 19 mai 2020,

Frédéric VALLETOUX

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 mai 2020

Notifié le

Certifié exécutoire le 19 mai 2020

Sous l'identifiant 077-217701861- _____